

Séance du 12 septembre 2025

Date de l'annonce publique : 05 septembre 2025

Date de convocation des conseillers : 05 septembre 2025

Présents Mike Poiré / Bourgmestre, Stefano D'Agostino, Lex Schwind / Échevins
Luc Weiler, Myriam Hansen, Marcel Barros, Lena Gomes, Carine Piette, Claude Fischer / Conseillers

Aender Schroeder / Secrétaire communal

Excusé(e)(s) //

Point de l'ordre du jour : 09 // Impôt foncier pour 2026

Le Conseil communal,

Considérant que le Conseil communal fixe annuellement le taux de l'impôt foncier pour l'exercice à venir ;

Considérant que l'impôt foncier sert partiellement à financer le budget extraordinaire ;

Considérant les ressources financières dont doit disposer la Commune pour le financement de ses investissements dans l'intérêt de l'économie en général ;

Considérant que le Collège des Bourgmestre et Échevins propose d'adapter certains des taux pour l'année 2026 ;

Considérant que ces recettes sont estimées à 90'000€ ;

Vu l'article budgétaire « 2/170/707110/99001 / Impôt foncier » ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

décide unanimement

de fixer les taux de l'impôt foncier pour l'année 2026 comme suit :

A	400%	propriétés agricoles
B1	500%	Constructions industrielles ou commerciales
B2	400%	Constructions à usage mixte
B3	400%	Constructions à autre usage
B4	400%	Maisons unifamiliales, maisons de rapport
B5	500%	Immeubles non-bâties autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation
B6	600%	Terrains à bâtir à des fins d'habitation

et prie Son Altesse Royale le Grand-Duc pour approbation.

Le Conseil communal,
Pour extrait conforme,
Mertzig, le 16 septembre 2025
Le Bourgmestre, Le Secrétaire

The image shows two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is more stylized and compact, while the one on the right is longer and more flowing. Between the two signatures is a circular official stamp. The stamp features a coat of arms in the center, surrounded by the text "Administration Communale" at the top and "MERTZIG" at the bottom, flanked by two small stars.